

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2650

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	100 000 000
Livre et industries culturelles	0	0
TOTAUX	0	100 000 000
SOLDE	-100 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer 100 000 000 d'euros de l'action 02 – Aides à la presse du programme 180 – Presse et médias.

Les aides à la presse directes comme indirectes empêchent l'émergence d'une presse qui correspondant aux attentes des Français. Un trop grand nombre de journaux sont "sous perfusion de l'État" et ne survivent donc que par la volonté de celui-ci.

Si un certain nombre de journaux ne sont plus lus, ils doivent disparaître et permettre l'émergence d'une nouvelle presse.

La TVA super réduite à 2,1 % fait partie de ces aides indirectes qui ne se justifie plus.

Il convient de repenser la façon dont l'État soutient une presse renouvelée dans sa diversité.